



Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

Rémunération dans la Fonction publique : une indemnité différentielle pour solde de tout compte ?!

La revalorisation de 2 % du Smic au 1^{er} novembre 2024 portera ce dernier à 1801,80 € bruts mensuels. Loin de permettre des conditions de vie décentes, le minimum de traitement dans la Fonction publique est actuellement de 1801,74 € bruts mensuels.

Rappelons ici que la Confédération Générale du Travail revendique un Smic à 2000 € bruts.

De nouveau, les faits donnent raison à la CGT qui a toujours dénoncé les réformes catégorielles et leurs dispositifs parcellaires qui n'ont constitué que des palliatifs et ont conduit à des détériorations inacceptables de la grille indiciaire.

Sans discussion aucune, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) a informé les organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction publique - au moyen d'un mail adressé hier soir - de l'augmentation de 0,06 € du minimum de traitement au moyen du versement d'une indemnité différentielle.

Certes, l'état de droit et le respect de la loi étant intangibles, l'indice minimum de traitement (IMT) de la Fonction publique ne saurait être inférieur au Smic. Cette hausse ne répond en rien à l'urgence salariale pour ces agents, le problème sera posé dès la prochaine hausse du smic probablement dès le 1^{er} Janvier 2025.

Cette augmentation dérisoire de 0,06 €, annoncée par mail, est lourde de sens pour les services publics et les agent.es qui les composent et ne peut être

reçue que comme une marque de mépris et de provocation par les personnels concernés.

Tout d'abord, Guillaume Kasbarian dont la nomination relève d'un déni de démocratie piétine déjà la démocratie sociale.

Il n'aura discuté avec les organisations syndicales ni de cette annonce, ni de sa volonté de mettre fin à la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), encore moins des finalités et contenus de son agenda dit "social".

C'est à la lecture du projet de budget 2025 que les agent.es publics auront constaté la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Au moins deux années blanches sont promises aux agent.es publics pour les années 2024 et 2025.

A l'opposé de tels choix, la CGT réitère aujourd'hui l'urgence de la revalorisation du Smic à 2000 € bruts, d'une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 10%, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation, de la refonte des grilles indiciaires, et des mesures pour parvenir à l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les amputations de crédits alloués aux "opérateurs" de l'Etat, aux administrations, aux ministères ; les suppressions d'emplois envisagées au titre des projets de lois de finances ou l'austérité salariale en cours ne font que confirmer la mise en œuvre d'un choc budgétaire contre le monde du travail, les services publics, la Fonction publique et ses agent.es.

**L'austérité budgétaire, ça suffit!
Loin d'être soldé, le contentieux salarial demeure entier.
L'urgence est à la mobilisation!**

Montreuil, le 18 octobre 2024

Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel:01 55 82 77 56 - mel :ufse@cgt.fr